

Avant-propos

par Xavier CUNY*

« Responsabilité » : le thème de ce numéro des Annales des Mines emprunte son titre à l'intitulé même de la Série dans laquelle il est publié. En des temps où fleurissent mille polémiques « écolo-éco-nomico-socio-bio-... », une réflexion ciblée sur la notion de responsabilité nous semble s'imposer : l'ambition de l'ensemble des articles présentés ici est d'y convier le lecteur.

Il découvrira ou se verra confirmer qu'en matière d'environnement – comme en bien d'autres domaines –, il y a lieu d'associer la responsabilité juridique (souvent évoquée en premier lieu) et la responsabilité éthique (souvent minimisée, voire ignorée). Or, fondamentalement, ces deux formes de responsabilité s'avèrent, ici, complémentaires et même indissociables : il ne saurait y avoir de justice en l'absence d'éthique, ni d'éthique en l'absence de justice. Voilà le débat ouvert : il sera alimenté en argumentations, à la fois, par des juristes spécialistes et par des praticiens en entreprise expérimentés.

La première grande partie a pour titre : « Un cadre juridique en pleine évolution ». Cette évolution est, sans nul doute, imputable à l'acuité de certains risques (et même, hélas, de certains dommages), d'ampleur locale ou planétaire. Mais elle est imputable, aussi, à une prise de conscience des conséquences dommageables potentielles des progrès scientifiques et technologiques, par ceux-là mêmes qui les initient, les développent, les exploitent ou les gèrent. Corrélativement, les croissances démographique et urbaine de nombreux pays conduisent à des prévisions allant dans le même sens. Prise de conscience et responsabilité vont de pair. La préservation de la biodiversité, celle de la qualité de l'eau et le traitement

des déchets sont abordés dans une deuxième partie, avec des données et des conclusions d'« expertises » à l'appui. Sur leur fonds culturel propre, les politiques et les stratégies élaborées puis mises en œuvre en matière d'environnement par des entreprises de stature internationale font l'objet des témoignages développés dans une troisième partie.

Aujourd'hui, la notion d'environnement (entendue au sens strict) est fortement marquée par l'écologie, cette science vouée à la défense de la nature et à la réparation des atteintes qui peuvent éventuellement lui être portées. Cette conception – peu contestable – a, toutefois, contribué peu ou prou à laisser quelque peu dans l'ombre les effets réels ou virtuels de diverses évolutions affectant les sociétés (principalement, leurs conditions d'existence et de développement). C'est précisément en raison de cette disparité objective que la notion de responsabilité sociétale a été introduite, ici, de manière explicite.

Détaillant les points de vue de juristes, d'experts et de managers en entreprises, l'ensemble des articles réunis ici permettra au lecteur d'établir son propre diagnostic, quant au degré d'intégration à l'ordre socio-économique mondial actuel des différentes formes prises par la Responsabilité.

Note

* Professeur honoraire au Conservatoire National des Arts et Métiers.